

**PROCÈS-VERBAL** de la 1<sup>re</sup> séance publique régulière du conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest tenue le mercredi **16 décembre 2015, 18 h 30**, à l'Hôpital Anna-Laberge, situé au 200 boulevard Brisebois à Châteauguay

---

**PRÉSENCES :**

Line Ampleman  
Dorice Boudreault  
Mélanie Caron  
Judith Dubé  
Michèle Goyette  
Claude Jolin, président  
Michel Laurendeau  
Roch Leblanc  
Jean-Claude-Lecompte  
Annabelle Lefebvre  
Heather L'Heureux  
Nicole Marleau  
Yves Masse  
Patricia Quirion  
Jean-Pierre Rodrigue  
Serge St-Laurent

**ABSENCE(S) MOTIVÉE(S) :**

**INVITÉS :**

Mme Alexandrine Côté, commissaire locale aux plaintes et à la qualité des services  
Docteure Lucie Poitras, directrice intérimaire des services professionnels et de l'enseignement médical  
Monsieur Vincent Veilleux, directeur des services techniques

---

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM**

Le quorum est constaté et la 1<sup>re</sup> séance publique régulière est déclarée ouverte à 18 h 38 par le président du conseil d'administration.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**RÉSOLUTION CA-20151216-01**

Sur proposition dûment faite et appuyée, l'ordre du jour adopté se lit comme suit :

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Mot du président du conseil d'administration
4. Période publique de questions (durée maximale : 30 minutes)
5. Adoption du procès-verbal de la séance spéciale du conseil d'administration tenue le 4 novembre 2015
6. Affaires concernant le fonctionnement du conseil d'administration
  - 6.1 Adoption du Règlement sur la régie interne du conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest
  - 6.2 Élections
    - 6.2.1 Officiers du conseil d'administration
    - 6.2.2 Comités du conseil d'administration
  - 6.3 Adoption du calendrier des rencontres du conseil d'administration, pour la période de novembre 2015 à juin 2016

7. Affaires administratives
  - 7.1 Présentation du rôle de la commissaire locale aux plaintes et à la qualité des services
  - 7.2 Adoption du Règlement sur la procédure d'examen des plaintes du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest
  - 7.3 Adoption des objectifs organisationnels 2015-2016 du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest
  - 7.4 Plan stratégique du ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec 2015-2020
  - 7.5 Adoption de la Politique relative aux soins de fin de vie (mise en application de la Loi concernant les soins de fin de vie)
  - 7.6 Adoption du rapport périodique RR-444 à la période 7, se terminant le 17 octobre 2015
8. Affaires médicales
  - 8.1 Adoption du plan d'organisation des départements médicaux
  - 8.2 Recommandations du comité exécutif de transition du CMDP en lien avec la nomination des chefs de département
    - 8.2.1 Intérim – Département d'anesthésie-réanimation – Hôpital Anna-Laberge
    - 8.2.2 Département de médecine générale – Ancienne composante CSSS Jardins-Roussillon
  - 8.3 Recommandations du comité exécutif de transition du CMDP en lien avec les statuts et les privilèges des médecins, dentistes et pharmaciens
    - 8.3.1 Demandes de statut de résident (17)
    - 8.3.2 Demandes de nomination (16)
    - 8.3.3 Démission (5)
    - 8.3.4 Amendement à une résolution – Démission Dr Jacques Kawerk
    - 8.3.5 Demandes de congé service (2)
  - 8.4 Recommandation du comité exécutif de transition du CMDP en lien avec la prolongation des statuts et privilèges des médecins, dentistes et pharmaciens de l'ancienne composante du CSSS du Suroît
9. Affaires immobilières
  - 9.1 Autorisation de procéder à l'appel d'offres public pour la réfection des ascenseurs du bloc A de l'Hôpital du Suroît
  - 9.2 Renouvellement de bail – 640 rue Dorchester, Saint-Jean-sur-Richelieu
10. Point d'information du président-directeur général
11. Correspondance
12. Affaires nouvelles
13. Date de la prochaine séance publique régulière du conseil d'administration le 27 janvier 2016
14. Clôture de la séance

### **3. MOT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Le président du conseil d'administration adresse ces quelques mots à l'audience :

*« Mesdames, messieurs, bienvenue à cette première séance publique du conseil d'administration du nouveau CISSSMO. Pour le bénéfice des personnes présentes ce soir dans cette salle, permettez-moi de vous présenter les membres du conseil d'administration :*

- Madame Line Ampleman
- Docteure Dorice Boudreault
- Madame Mélanie Caron
- Madame Judith Dubé
- Madame Michèle Goyette
- Monsieur Michel Laurendeau
- Monsieur Roch Leblanc
- Monsieur Jean-Claude Lecompte
- Madame Annabelle Lefebvre
- Madame Heather L'Heureux
- Madame Nicole Marleau
- Monsieur Yves Masse (également président-directeur général du CISSSMO)
- Madame Patricia Quirion
- Monsieur Jean-Pierre Rodrigue

*Permettez-moi aussi d'accueillir et de présenter les membres de la direction du CISSSMO :*

- Madame Céline Rouleau, président-directrice générale adjointe
- Madame Michelle Harvey, directrice générale adjointe et directrice Qualité, évaluation, performance et éthique
- Monsieur Dominique Pilon, directeur des programmes jeunesse et activités de santé publique

- *Monsieur Claude Bouchard, directeur des programmes déficience intellectuelle, trouble du spectre de l'autisme et déficience physique*
- *Madame Chantal Arsenault, directrice du programme soutien à l'autonomie*
- *Monsieur Pierre Guay, directeur des programmes santé mentale et dépendance*
- *Monsieur Philippe Besombes, directeur des soins infirmiers et de l'enseignement universitaire*
- *Docteure Lucie Poitras, directrice intérimaire des services professionnels et de l'enseignement médical*
- *Monsieur Stéphane Dubuc, directeur des services multidisciplinaires et de l'enseignement universitaire*
- *Monsieur Vincent Veilleux, directeur des services techniques*
- *Monsieur Yves Parent, directeur logistique et ressources informationnelles*
- *Monsieur Richard Cloutier, directeur des ressources humaines, communications et affaires juridiques*
- *Madame Sylvie Marleau, directrice des ressources financières*

*C'est tout un défi que nous avons tous à relever dans les prochains mois et années. Certains sont déjà impliqués jusqu'au cou depuis le printemps dernier : je parle bien entendu du personnel et des médecins. D'autres ont été mis à contribution depuis le 1<sup>er</sup> octobre : il s'agit bien entendu des membres du conseil d'administration. Même si nous avons 6 mois de retard sur les premiers, sachez que nous relevons nos manches et nous tâchons de rattraper le temps perdu.*

*Ce soir nous mettrons la table pour nous permettre de fonctionner efficacement dans les prochaines semaines : nous adopterons notre règlement de régie, élirons nos officiers et nous finaliserons la composition des comités relevant du conseil. Nous avons aussi quelques sujets relatifs à la vie courante de l'organisation mais qui nécessitent notre accord pour permettre à la direction d'aller de l'avant.*

*Avant de commencer, je tiens à vous assurer que les membres du conseil souhaitent du fond du cœur le succès du CISSMO et feront tout en leur possible dans la mesure de leurs moyens et dans les limites qui leurs sont permises pour aider et supporter les employés et les médecins à atteindre leurs objectifs mais aussi pour assurer à la population qu'elle reçoit les meilleurs services possibles compte tenu des ressources disponibles.*

*Là-dessus je vous invite à passer à la période de questions du public.*

*Merci et bonne soirée. »*

#### **4. PÉRIODE PUBLIQUE DE QUESTIONS (DURÉE MAXIMALE : 30 MINUTES)**

Le président du conseil d'administration confirme l'inscription de 4 questions au registre d'inscription de la période publique de questions. Il précise qu'il invitera également les personnes présentes à poser leur question.

La période de questions est par la suite perturbée par une manifestation ayant nécessité une relocalisation des membres du conseil d'administration dans une autre salle pour être en mesure de poursuivre les travaux de la séance.

Suite à une intervention pour expulser les manifestants, les membres reprennent leur siège auprès du public. Le président du conseil d'administration met fin à la période de question et invite de façon exceptionnelle les personnes qui désiraient poser des questions à le faire par écrit et il s'engage à y répondre.

#### **5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION TENUE LE 4 NOVEMBRE 2015**

##### **RÉSOLUTION CA-20151216-02**

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité, que le conseil d'administration adopte le procès-verbal de la séance spéciale du conseil d'administration tenue le 4 novembre 2015, tel qu'il a été rédigé.

## 6. AFFAIRES CONCERNANT LE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

### 6.1 Adoption du Règlement sur la régie interne du conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest

Un projet type de règlement sur la régie interne du conseil d'administration d'un établissement du réseau de la santé et des services sociaux (CISSS, CIUSSS, établissements non fusionnés) a été transmis aux établissements le 16 octobre dernier par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS). Ce projet vise l'harmonisation des pratiques en matière de gouvernance et intègre les nouveaux éléments législatifs de la *Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales* (RLRQ, chapitre 0-7.2) (LMRSSS). Il tient aussi compte des pratiques de gouvernance reconnues, telles qu'abordées lors de la formation des membres du conseil d'administration et il a été validé par l'équipe de la Direction des affaires juridiques du MSSS.

Le *Règlement sur la régie interne du conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest* est soumis aux membres pour son adoption.

#### **RÉSOLUTION CA-20151216-03**

**CONSIDÉRANT** les commentaires formulés au ministère de la Santé et des services sociaux sur le projet type de règlement sur la régie interne du conseil d'administration transmis aux établissements;

**CONSIDÉRANT** que ce règlement vise l'harmonisation des pratiques en matière de gouvernance à l'ensemble du réseau de la santé et de services sociaux ;

**CONSIDÉRANT** la version révisée du 1<sup>er</sup> décembre 2015 du Règlement sur la régie interne du conseil d'administration d'un établissement du réseau de la santé et des services sociaux (CISSS, CIUSSS, établissements non fusionnés) du ministère de la Santé et des Services sociaux regroupant l'ensemble des demandes de modification des établissements ;

**CONSIDÉRANT** le retrait des informations non appropriées à notre organisation;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité, que le conseil d'administration adopte le *Règlement sur la régie interne du conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest*.

ET

Que le conseil d'administration institue les comités facultatifs suivants :

- Comité des ressources humaines
- Comité soins et services à la clientèle
- Comité immobilisation et environnement

### 6.2 Élections

#### 6.2.1 Officiers du conseil d'administration

##### **RÉSOLUTION CA-20151216-04**

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 22 de la *Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales*, Monsieur Claude Jolin a été nommé par le ministre le 30 septembre 2015 à titre de président du conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest, et ce, pour un mandat de 2 ans ;

**CONSIDÉRANT** l'article 23 de la *Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales* qui stipule que les membres du conseil d'administration élisent, parmi eux, le secrétaire du conseil et, parmi les membres indépendants, le vice-président ;

**CONSIDÉRANT** l'article 19 du *Règlement sur la régie interne du conseil d'administration* qui stipule que par souci d'efficacité, le secrétariat est historiquement assuré par le président-directeur général de l'établissement, en l'occurrence, Monsieur Yves Masse ;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité, d'élire Monsieur Michel Laurendeau au poste de vice-président et Monsieur Yves Masse, au poste de secrétaire du conseil d'administration, et ce, pour un mandat de deux ans, soit du 16 décembre 2015 au 16 décembre 2017.

## 6.2.2 Comités du conseil d'administration

En conformité avec les modalités de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* et le *Règlement sur la régie interne du conseil d'administration*, le conseil d'administration doit instituer les comités obligatoires suivants :

- Comité de gouvernance et d'éthique
- Comité de vérification
- Comité de vigilance et de la qualité
- Comité de révision

De plus, le conseil d'administration peut, au besoin, mettre en place des comités facultatifs, et ce, selon les pratiques de bonne gouvernance. Suite à une séance de travail tenue le 4 novembre 2015, le conseil d'administration a convenu d'instituer les comités suivants :

- Comité des ressources humaines
- Comité soins et services à la clientèle
- Comité immobilisation et environnement

### **RÉSOLUTION CA-20151216-05**

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu des modalités de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* et le *Règlement sur la régie interne du conseil d'administration*, le conseil d'administration doit instituer les comités obligatoires suivants : Comité de gouvernance et d'éthique, Comité de vérification, Comité de vigilance et de la qualité et Comité de révision;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu du *Règlement sur la régie interne du conseil d'administration*, le conseil d'administration peut mettre en place des comités facultatifs, et ce selon les pratiques de bonne gouvernance ;

**CONSIDÉRANT QU'**à la suite de l'adoption du *Règlement sur la régie interne du conseil d'administration*, les comités facultatifs suivants seront institués : Comité des ressources humaines, Comité soins et services à la clientèle, Comité immobilisation et environnement ;

**CONSIDÉRANT** l'intérêt et les compétences des membres ;

Sur proposition dûment faite et appuyé, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité, de nommer les membres du conseil d'administration ci-dessous au sein des comités relevant du conseil d'administration, et ce, comme suit :

#### **COMITÉ DE VÉRIFICATION :**

##### Membres du CA

- Madame Judith Dubé
- Monsieur Claude Jolin
- Monsieur Roch Leblanc
- Monsieur Jean-Claude Lecompte
- Madame Heather L'Heureux
- Monsieur Serge St-Laurent

##### Invités permanents

- Président-directeur général
- Directrice des ressources financières

#### **COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE :**

- Madame Mélanie Caron
- Madame Michèle Goyette
- Monsieur Claude Jolin
- Monsieur Yves Masse
- Monsieur Jean-Pierre Rodrigue

#### **COMITÉ DE VIGILANCE ET DE LA QUALITÉ :**

##### Membres du CA

- Madame Line Ampleman
- Madame Nicole Marleau
- Monsieur Yves Masse
- Monsieur Jean-Pierre Rodrigue
- Commissaire locale aux plaintes et à la qualité des services

##### Invitée permanente

- Directrice générale adjointe

**COMITÉ DE RÉVISION :**

- Monsieur Claude Jolin
- Docteur Marc Lajoie (nommé par le comité exécutif de transition du CMDP)
- Docteure Andrée-Anne Talbot (nommée par le comité exécutif de transition du CMDP)
- Docteure Danielle Venne, membre substitut (nommée par le comité exécutif de transition du CMDP)

**COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES :**

- Monsieur Michel Laurendeau
- Monsieur Roch Leblanc
- Monsieur Yves Masse
- Monsieur Serge St-Laurent
- Directeur des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques

**COMITÉ SOINS ET SERVICES À LA CLIENTÈLE :**

- Madame Line Ampleman
- Madame Dorice Boudreault
- Madame Michèle Goyette
- Madame Annabelle Lefebvre
- Monsieur Yves Masse
- Madame Patricia Quirion
- Présidente-directrice générale adjointe
- Directeur des services professionnels et de l'enseignement médical
- Directeur des services multidisciplinaires
- Directeur des soins infirmiers et de l'enseignement universitaire

**COMITÉ IMMOBILISATION ET ENVIRONNEMENT :**

- Madame Judith Dubé
- Monsieur Roch Leblanc
- Madame Heather L'Heureux
- Monsieur Yves Masse
- Directeur des services techniques

**6.3 Adoption du calendrier des rencontres du conseil d'administration, pour la période de novembre 2015 à juin 2016****RÉSOLUTION CA-20151216-06**

**CONSIDÉRANT** les modalités du Règlement sur la régie interne du conseil d'administration du CISSS de la Montérégie-Ouest ;

**CONSIDÉRANT QUE** les séances du conseil d'administration doivent se tenir au siège de l'établissement ou en tout autre lieu désigné par résolution du conseil d'administration ;

**CONSIDÉRANT** la décision des membres du conseil d'administration de tenir les séances publiques à différents lieux du territoire afin de faciliter l'accès à toute personne désirant y assister ;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité que le conseil d'administration adopte le calendrier des rencontres du conseil d'administration pour la période de novembre 2015 à juin 2016 comme suit :

DATE	TYPE DE RENCONTRE	HEURE	LIEU
<b>Mercredi 4 novembre 2015</b>	Séance spéciale Séance de travail	<b>17 h</b> <b>17 h 15</b>	<b>Centre administratif CISSMO Salle de rencontre #1</b> 237, boul. St-Jean-Baptiste – Suite 200 Châteauguay (Québec) J6K 3C3
<b>Mercredi 16 décembre 2015</b>	Séance publique	<b>17 h</b> Plénière <b>18 h 30</b> Séance publique	<b>Hôpital Anna-Laberge Salles B et C - bloc administratif</b> 200 boulevard Brisebois Châteauguay (Québec) J6K 4W8
<b>Mercredi 27 janvier 2016</b>	Séance publique	<b>17 h</b> Plénière <b>18 h 30</b> Séance publique	<b>Hôpital du Suroît Sous-sol – Bloc B (salles Balbuzard, Bernache et Harfang des neiges)</b> 150 rue St-Thomas Salaberry-de- Valleyfield J6T 6C1

<b>Mercredi 16 mars 2016</b>	Séance publique	<b>17 h</b> Plénière <b>18 h 30</b> Séance publique	<b>CLSC et centre de services ambulatoires de Vaudreuil-Soulanges</b> <b>Salle polyvalente (local 264A et 264B)</b> 3031, boulevard de la Gare Vaudreuil-Dorion (Québec) J7V 9R2
<b>Mercredi 4 mai 2016</b>	Séance publique	<b>17 h</b> Plénière <b>18 h 30</b> Séance publique	<b>Hôpital Anna-Laberge</b> <b>Salles B et C - bloc administratif</b> 200 boulevard Brisebois Châteauguay (Québec) J6K 4W8
<b>Mardi 14 juin 2016 (date limite adoption rapport financier annuel)</b>	Séance publique	<b>17 h</b> Plénière <b>18 h 30</b> Séance publique	<b>Hôpital du Suroît</b> <b>Sous-sol – Bloc B</b> ( <i>salles Balbuzard, Bernache et Harfang des neiges</i> ) 150 rue St-Thomas Salaberry-de-Valleyfield J6T 6C1

## 7. AFFAIRES ADMINISTRATIVES

### 7.1 Présentation du rôle de la commissaire aux plaintes et à la qualité des services

*Invitée : Madame Alexandrine Côté, commissaire aux plaintes et à la qualité des services*

En conformité avec la *Loi sur les services de santé et les services sociaux*, la commissaire aux plaintes et à la qualité des services relève du conseil d'administration de l'établissement avec des fonctions exclusives et une immunité de fonction au regard du respect des droits des usagers et du traitement diligent de leur plainte. Elle est membre d'office au comité de vigilance et de la qualité.

La commissaire aux plaintes et à la qualité des services dresse un portrait de ses rôles et responsabilités, à savoir :

1. Assure la promotion de l'indépendance de son rôle pour l'établissement et diffuse l'information sur les droits et les obligations des usagers et sur le code d'éthique.
2. Prête assistance.
3. Reçoit une plainte, l'examine avec diligence
  - Applique la procédure d'examen des plaintes dans le respect des droits des usagers
  - En cours d'examen, lorsqu'une pratique ou la conduite d'un membre du personnel soulève des questions d'ordre disciplinaire, il en saisit le supérieur
  - Dispose d'un délai de 45 jours pour informer l'utilisateur des conclusions motivées, accompagnées, le cas échéant, de ses recommandations
  - Informe l'utilisateur de son recours au Protecteur du citoyen s'il est insatisfait des conclusions du commissaire ou de son adjoint.
4. Détient un pouvoir d'intervention, lorsque des faits sont portés à sa connaissance.
5. Donne son avis sur toute question de sa compétence que lui soumet le CA, tout conseil ou comité de l'établissement, y compris le comité des usagers.
6. Dresse, au besoin, et au moins une fois par année, un bilan de ses activités accompagné, s'il y a lieu, des mesures qu'il recommande pour améliorer la satisfaction des usagers et favoriser le respect de leurs droits.
7. Prépare et présente au CA, pour approbation, le bilan annuel de ses activités, le rapport du médecin examinateur et celui du comité de révision.

Elle explique ensuite de façon sommaire le rôle et les fonctions du médecin examinateur de l'établissement qui agit de façon indépendante et qui est désigné par le conseil d'administration, à savoir :

- Reçoit les plaintes de toute personne;
- Dispose d'un délai de 45 jours;
- Révision de ses conclusions par le comité de révision du CISSSMO (à la demande du plaignant);
- Rapport annuel

La commissaire souligne les critères importants de sa philosophie d'action :

- Le plaignant est accueilli positivement dans l'insatisfaction qu'il exprime;
- Le commissaire et son équipe conserve en tout temps une attitude de neutralité teintée de respect tout autant à l'égard du plaignant qu'à l'égard du personnel visé lors d'une demande d'assistance, de plainte ou d'intervention;
- Entre le plaignant et le personnel visé par la plainte, le commissaire et le commissaire adjoint ont aussi un rôle de conciliateur;
- À l'étape de la conclusion d'une demande de l'utilisateur, le commissaire recherche le meilleur accommodement possible pour le plaignant, dans le respect de ses droits et les obligations du CISSSMO;

- À l'égard tout particulièrement des recommandations formulées, il s'assurera, dans une perspective de transparence et de pertinence, d'en discuter avec les personnes concernées avant de les formuler par écrit ;
- Le plaignant, quant à lui, sera tenu informé des suites données aux correctifs proposés par le commissaire ou le commissaire adjoint;
- En tout temps, l'intervention du commissaire s'inscrit dans une démarche d'amélioration de la qualité des services ;
- Toutes les démarches se font dans le respect de la confidentialité;
- En aucune façon, la personne qui porte plainte ne peut faire l'objet de représailles pour avoir porté plainte ;
- L'usager peut de se prévaloir de tout autre recours prévu par la Loi.

Elle conclut sa présentation en mentionnant qu'elle travaille en étroite collaboration avec les membres du comité des usagers du centre intégré qui sont très présents et collaborateurs pour la promotion des droits des usagers.

## **7.2 Adoption du Règlement sur la procédure d'examen des plaintes du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest**

*Invitée : Madame Alexandrine Côté, commissaire aux plaintes et à la qualité des services*

Conformément à l'article 29 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux, L.R.Q., c. S-4.2, le conseil d'administration édicte le Règlement sur la procédure d'examen des plaintes du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest.

La commissaire aux plaintes présente donc ledit règlement qui a fait l'objet d'une harmonisation des règlements des neuf composantes du CISSSMO.

Elle répond ensuite aux demandes de précision des membres du conseil d'administration, particulièrement en ce qui a trait aux notions suivantes :

- Le respect des délais représente la partie la plus difficile à respecter dans le cadre de l'application de la procédure d'examen des plaintes;
- L'équipe actuelle contient les ressources suffisantes pour assurer son mandat pour l'instant. Une réévaluation pourra être possible avec des données probantes si nécessaire;
- Le volet des plaintes des organismes communautaires est sous la responsabilité du CISSS de la Montérégie-Centre et le tout est bien assimilé par les usagers.

Le président remercie la commissaire aux plaintes pour les précisions apportées et l'assure du soutien du conseil d'administration dans l'exercice de ses fonctions.

En fonction des précisions apportées, les membres adoptent la résolution suivante :

### **RÉSOLUTION CA-20151216-07**

**CONSIDÉRANT QUE** la raison d'être des services de l'établissement est la personne qui les requiert;

**CONSIDÉRANT QUE** le respect de l'usager et la reconnaissance de ses droits et libertés doivent inspirer les gestes posés à son endroit;

**CONSIDÉRANT QUE** l'usager doit, dans toute intervention, être traité avec courtoisie, équité et compréhension, dans le respect de sa dignité, de son autonomie et de ses besoins;

**CONSIDÉRANT QUE** l'établissement a pour fonction d'assurer la prestation de services de santé ou de services sociaux de qualité, qui soient accessibles, continus et respectueux des droits des personnes et de leurs besoins spirituels et qui visent à réduire ou à solutionner les problèmes de santé et de bien-être de la population;

**CONSIDÉRANT QUE** toute personne a le droit de recevoir des services de santé et des services sociaux adéquats sur les plans à la fois scientifique, humain et social, avec continuité et de façon personnalisée, en tenant compte des dispositions législatives et réglementaires relatives à l'organisation et au fonctionnement de l'établissement ainsi que des ressources humaines, matérielles et financières dont il dispose;

**CONSIDÉRANT QUE** l'usager a le droit de porter plainte auprès du commissaire aux plaintes sur les services qu'il a reçus, aurait dû recevoir, reçoit ou requiert de l'établissement, d'une ressource intermédiaire ou d'une ressource de type familial ou de tout autre organisme, société ou personne auquel l'établissement recourt, notamment par entente visée aux articles 108 et 108.1 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux*, pour la prestation de ces services, sauf s'il s'agit d'une plainte concernant un médecin, dentiste, pharmacien ou résident qui exerce sa profession au sein d'un tel organisme, d'une telle société ou d'une telle personne.



Lorsqu'un établissement exerce des activités de recherche, la procédure doit également permettre à toute personne qui participe à une recherche de formuler une plainte concernant cette recherche, que cette personne soit ou non un usager. La présente section s'applique à cette plainte et, compte tenu des adaptations nécessaires, le mot «usager» comprend toute personne qui participe à une recherche.

**CONSIDÉRANT QUE** l'usager ou les héritiers ou le représentant légal d'un usager décédé qui le requiert a droit à de l'assistance pour la formulation de sa plainte ou pour toute démarche relative à sa plainte;

**CONSIDÉRANT QUE** l'usager ou les héritiers ou le représentant légal d'un usager décédé a droit à un examen responsable, confidentiel et diligent de sa plainte, sans risque de représailles;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil des médecins, dentistes et pharmaciens de l'établissement a été consulté sur la procédure d'examen des plaintes concernant un médecin, un dentiste, un pharmacien ou un résident;

**CONSIDÉRANT QU'**il relève de la responsabilité du conseil d'administration de l'établissement de s'assurer de la qualité des services, du respect des droits des usagers et du traitement diligent de leurs plaintes;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil d'administration doit établir par règlement une procédure d'examen des plaintes;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité d'adopter le *Règlement sur la procédure d'examen des plaintes du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest*.

Que le présent règlement remplace ceux précédemment adoptés par les différentes composantes du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest.

### **7.3 Adoption des objectifs organisationnels 2015-2016 du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest**

À la suite des attentes préliminaires 2015-2016 signifiées par le ministre de la Santé et des Services sociaux au président-directeur général lors de sa nomination, le comité de direction participait le 28 septembre dernier, à une session de travail dans le but d'élaborer les objectifs organisationnels du CISSS de la Montérégie-Ouest pour l'année 2015-2016. Les grands objectifs organisationnels sont regroupés sous six grands axes prioritaires qui guideront chacune des actions au cours des prochains mois :

- Accessibilité des soins et des services ;
- Sécurité et qualité des soins et des services ;
- Ressources humaines ;
- Performance clinique et administrative ;
- Innovation ;
- Transformation de l'organisation.

De ces objectifs stratégiques découleront éventuellement ceux de chaque direction et des moyens d'action concrets afin de donner un sens aux multitudes de projets dans lesquels nous sommes investis.

Le 12 novembre 2015, le comité de direction du CISSSMO adoptait la version finale des objectifs organisationnels 2015-2016 qui sont maintenant soumis au conseil d'administration pour adoption.

#### **RÉSOLUTION CA-20151216-08**

**CONSIDÉRANT** l'importance pour l'organisation de se doter de priorités organisationnelles pour guider les actions dans la prochaine année ;

**CONSIDÉRANT** les attentes du ministère de la Santé et des Services sociaux envers l'organisation ;

**CONSIDÉRANT** l'adhésion du comité de direction ;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest approuve les objectifs organisationnels 2015-2016.

### **7.4 Plan stratégique du ministère de la Santé et des Services sociaux 2015-2020**

Dépôt aux membres du conseil d'administration du *Plan stratégique du ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec 2015-2020* à titre d'information.

Le président-directeur général souligne que ce plan présente les orientations stratégiques, les objectifs et les indicateurs de résultats que fixe le Ministère, tant pour lui-même que pour son réseau, de manière à répondre aux enjeux auxquels devra faire face le secteur de la santé et des services sociaux au cours des cinq prochaines

années. Ce plan établit des actions qui s'inscrivent dans la quête constante d'efficience et de performance et qui contribueront à accroître le volume, la qualité et la pertinence des services.

Cette planification stratégique est le départ d'un nouveau cycle et permettra l'élaboration d'un plan d'action stratégique et des objectifs organisationnels pour 2016-2017.

## **7.5 Adoption de la Politique relative aux soins de fin de vie (mise en application de la Loi 2 concernant les soins de fin de vies)**

*Invitée : Docteure Lucie Poitras, directrice intérimaire des services professionnels et de l'enseignement médical*

La *Loi concernant les soins de fin de vie* a été adoptée le 5 juin 2014 et sanctionnée le 10 juin 2014 pour devenir la Loi 2. Cette loi vise l'encadrement des soins palliatifs et de l'aide médicale à mourir. Elle exige la production de nombreux documents : politique, programmes, protocoles, etc. La politique de soins de fin de vie et la procédure pour le traitement d'une demande d'aide médicale à mourir (AMM) du CISSSMO ont été rédigés avec le soutien de nombreux collaborateurs.

La politique a été définie en respect des consignes et orientations ministérielles, et devra être rendue accessible aux intervenants du CISSSMO et à la population.

La procédure pour le traitement d'une demande d'AMM a été développée à partir des orientations du ministère de la Santé et des Services sociaux, du guide du Collège des médecins sur l'AMM, des travaux amorcés par d'autres régions, et de la consultation des différentes parties prenantes à l'interne.

La Loi 2 sera en vigueur le 10 décembre 2015. Ces deux documents sont simultanément en processus d'approbation par le CMDP et par le CII. La politique est ainsi déposée au conseil d'administration pour adoption.

La formation aux professionnels concernés a eu lieu.

### **RÉSOLUTION CA-20151216-09**

**CONSIDÉRANT** l'adoption de la Loi 2 (*Loi concernant les soins de fin de vie*) ;

**CONSIDÉRANT QUE** la *Politique relative aux soins de fin de vie* a été définie en respect des consignes et orientations ministérielles ;

**CONSIDÉRANT** les consultations effectuées auprès du comité exécutif transitoire du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens ;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du comité de coordination clinique ;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité, que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest adopte la *Politique relative aux soins de fin de vie*.

## **7.6 Adoption du rapport périodique RR-444 à la période 7, se terminant le 17 octobre 2015**

Pour se conformer à l'article 288 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux*, le CISSS de la Montérégie-Ouest doit produire auprès du ministère de la Santé et des Services Sociaux des rapports périodiques faisant état de l'utilisation des budgets qui lui sont octroyés. De façon plus particulière, l'établissement doit préparer et soumettre un rapport périodique (RR-444) faisant état des résultats financiers en date du 17 octobre 2015 et présentant également les résultats annuels anticipés pour la totalité de l'exercice financier 2015-2016. Cette projection financière doit être entérinée par le conseil d'administration de l'établissement conformément aux orientations de la *Loi sur l'équilibre budgétaire* et à l'article 172 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux*.

### **RÉSOLUTION CA-20151216-10**

**CONSIDÉRANT QUE** les responsabilités du conseil d'administration au regard de la mission qui lui est dévolue, l'oblige notamment à rendre accessibles des services continus et à favoriser la prestation efficace et efficiente de services de santé et de services sociaux dans le respect des droits des usagers;

**CONSIDÉRANT QUE** le droit de l'utilisateur aux services de santé et aux services sociaux et le droit de choisir le professionnel et l'établissement s'exercent en tenant compte des dispositions législatives et réglementaires relatives à l'organisation et au fonctionnement de l'établissement ainsi que des ressources humaines, matérielles et financières dont il dispose;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 283 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux*, le CISSS de la Montérégie-Ouest doit établir les règles et les modalités de répartition de ses ressources financières entre les différents postes ou articles budgétaires suivant les besoins propres à son plan d'organisation;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 172 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux*, la responsabilité du conseil d'administration est de s'assurer notamment, de la pertinence, de la qualité et de l'efficacité des services dispensés et de l'utilisation économique et efficiente des ressources humaines, matérielles et financières;

**CONSIDÉRANT QU'**un budget initial 2015-2016 en équilibre a été transmis au MSSS par les neuf composants du CISSS de la Montérégie-Ouest en juin 2015 à l'exception du CRDITED de la Montérégie-Est prévoyant un déficit de 906 160 \$ associé à la réalisation d'un projet non récurrent dont le financement est à pourvoir par l'utilisation des surplus cumulés;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 10 de la *Loi sur l'équilibre budgétaire du réseau public de la santé et des services sociaux*, les conseils d'administration des établissements publics doivent s'assurer du respect de l'équilibre budgétaire et le cas échéant, informer le ministre si un déficit est anticipé;

**CONSIDÉRANT** le financement attendu de 0,6M\$ pour couvrir les charges salariales associées au personnel non appariés de l'ancienne agence régionale ainsi que la répartition des soldes de crédits régionaux représentant pour l'établissement un montant évalué à 3,6M\$;

**CONSIDÉRANT QU'**en date du 17 octobre 2015, la composante CRDITED de la Montérégie-Est prévoyait toujours utiliser un montant de 906 160 \$ à même ses surplus cumulés pour couvrir son déficit anticipé en lien avec la réalisation d'un projet non récurrent;

**CONSIDÉRANT** les efforts concertés mis de l'avant par l'ensemble des directions afin d'identifier et de mettre en place des actions visant à réduire les coûts d'exploitation tout en assurant le maintien des services à la population;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité que le conseil d'administration entérine le rapport périodique RR-444 présentant un déficit d'exploitation de 906 160\$ à être pourvu par l'utilisation des surplus cumulés provenant de la composante CRDITED de la Montérégie-Est;

ET

Que le conseil d'administration autorise le président-directeur général du Centre intégré de santé et services sociaux de la Montérégie-Ouest à signer les documents relatifs au rapport périodique RR-444 pour l'exercice 2015-2016 ainsi que sa transmission au ministère de la Santé et des Services sociaux.

## **8. AFFAIRES MÉDICALES**

### **8.1 Adoption du plan d'organisation des départements médicaux**

*Invitée : Docteure Lucie Poitras, directrice intérimaire des services professionnels et de l'enseignement médical*

L'Assemblée nationale a adopté, le 7 février 2015, la *Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales*. La réorganisation du système de santé confie soit à un centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) ou à un centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS) la majorité des services de santé et de services sociaux au cœur d'un réseau territorial de services (RTS). Cette réorganisation est une occasion d'harmoniser les pratiques, tout en assurant une meilleure fluidité des services offerts par la fusion des diverses installations, et ce, au profit des usagers et de la population.

Pour répondre à cette demande du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), les départements du CISSS de la Montérégie Ouest ont été unifiés et un département de réadaptation a été créé. Ce plan d'organisation des départements a été approuvé par le MSSS.

### **RÉSOLUTION CA-20151216-11**

**CONSIDÉRANT** l'adoption de la *Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales* ;

**CONSIDÉRANT** la consultation auprès des chefs de département actuels ;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du comité de coordination clinique ;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du comité exécutif transitoire du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens ;

**CONSIDÉRANT** l'approbation du plan d'organisation des départements médicaux du CISSS de la Montérégie Ouest par le ministère de la Santé et des Services sociaux ;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU**, à l'unanimité, que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest adopte le plan d'organisation des départements médicaux.

## **8.2 Recommandations du comité exécutif de transition du CMDP en lien avec la nomination des chefs de département**

### **8.2.1 Intérim – Département d'anesthésie-réanimation – Hôpital Anna-Laberge**

Sur recommandation du comité exécutif de transition du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens lors d'une réunion tenue le 13 octobre 2015, procéder à la prolongation du mandat du chef de département de médecine générale pour l'ancienne composante CSSS Jardins-Roussillon.

#### **RÉSOLUTION CA-20151216-12**

**CONSIDÉRANT** que le mandat du chef du département d'anesthésie-réanimation est assuré de façon intérimaire par la directrice des services professionnels depuis le 12 juin 2013;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du comité exécutif de transition du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest en date du 13 octobre 2015;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest accepte la nomination du Dr Antoine Daher à titre de chef du département d'anesthésie-réanimation par intérim pour la composante Hôpital Anna-Laberge du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest, et ce, jusqu'à ce qu'un plan d'organisation médical soit dûment adopté.

### **8.2.2 Département de médecine générale – Ancienne composante CSSS Jardins-Roussillon**

Sur recommandation du comité exécutif de transition du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens lors d'une réunion tenue le 13 octobre 2015, procéder à la prolongation du mandat du chef de département de médecine générale pour l'ancienne composante CSSS Jardins-Roussillon.

#### **RÉSOLUTION CA-20151216-13**

**CONSIDÉRANT** que le mandat du chef du département de médecine générale de l'ancienne composante du CSSS Jardins-Roussillon était assuré par Docteure Michèle Lemay et venait à échéance le 13 septembre 2015;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du comité exécutif de transition du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest en date du 13 octobre 2015;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest accepte la prolongation du mandat de chef du département de médecine générale au Docteure Michèle Lemay pour l'ancienne composante CSSS Jardins-Roussillon du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest, et ce, jusqu'à la nomination du nouveau chef selon le plan d'organisation médicale du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest.

## **8.3 Recommandations du comité exécutif de transition du CMDP en lien avec les statuts et les privilèges des médecins, dentistes et pharmaciens**

### **8.3.1 Demandes de statut de résident (17)**

Sur recommandation du comité exécutif de transition du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens lors d'une réunion tenue le 13 octobre 2015, procéder à l'octroi de statut de résident aux médecins dont les demandes ont été soumises.

#### **RÉSOLUTION CA-20151216-14-01**

##### **Statut de résidente en médecine familiale – Docteure Annie Bastien - Hôpital Anna-Laberge du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest**

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 244 de la *Loi sur les services de santé et de services sociaux*, le conseil d'administration d'un établissement relié par contrat d'affiliation à une université, attribue le statut de résident en médecine à une personne, titulaire d'un doctorat en médecine, qui effectue un stage de formation post-doctorale dans un centre exploité par l'établissement;

**CONSIDÉRANT QUE** l'Hôpital Anna-Laberge a accueilli Docteure Annie Bastien depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2015 et que le stage est prévu jusqu'au 30 juin 2017;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du comité exécutif de transition du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest en date du 13 octobre 2015;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest attribue le statut de résidente en médecine familiale au Docteure Annie Bastien pour la composante de l'Hôpital Anna-Laberge du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest, et ce, du 1<sup>er</sup> juillet 2015 au 30 juin 2017.

#### **RÉSOLUTION CA-20151216-14-02**

##### **Statut de résidente en médecine familiale – Docteure Jenny Lee Beaulieu - Hôpital Anna-Laberge du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest**

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 244 de la *Loi sur les services de santé et de services sociaux*, le conseil d'administration d'un établissement relié par contrat d'affiliation à une université, attribue le statut de résident en médecine à une personne, titulaire d'un doctorat en médecine, qui effectue un stage de formation post-doctorale dans un centre exploité par l'établissement;

**CONSIDÉRANT QUE** l'Hôpital Anna-Laberge a accueilli Docteure Jenny Lee Beaulieu depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2015 et que le stage est prévu jusqu'au 30 juin 2017;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du comité exécutif de transition du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest en date du 13 octobre 2015;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest attribue le statut de résidente en médecine familiale au Docteure Jenny Lee Beaulieu pour la composante de l'Hôpital Anna-Laberge du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest, et ce, du 1<sup>er</sup> juillet 2015 au 30 juin 2017.

#### **RÉSOLUTION CA-20151216-14-03**

##### **Statut de résidente en médecine familiale – Docteure Mélanie Berthiaume - Hôpital Anna-Laberge du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest**

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 244 de la *Loi sur les services de santé et de services sociaux*, le conseil d'administration d'un établissement relié par contrat d'affiliation à une université, attribue le statut de résident en médecine à une personne, titulaire d'un doctorat en médecine, qui effectue un stage de formation post-doctorale dans un centre exploité par l'établissement;

**CONSIDÉRANT QUE** l'Hôpital Anna-Laberge a accueilli Docteure Mélanie Berthiaume depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2015 et que le stage est prévu jusqu'au 30 juin 2017;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du comité exécutif de transition du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest en date du 13 octobre 2015;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest attribue le statut de résidente en médecine familiale au Docteur Mélanie Berthiaume pour la composante de l'Hôpital Anna-Laberge du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest, et ce, du 1<sup>er</sup> juillet 2015 au 30 juin 2017.

#### **RÉSOLUTION CA-20151216-14-04**

##### **Statut de résidente en médecine familiale – Docteur Ariane Courville-Le Bouyonnec - Hôpital Anna-Laberge du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest**

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 244 de la *Loi sur les services de santé et de services sociaux*, le conseil d'administration d'un établissement relié par contrat d'affiliation à une université, attribue le statut de résident en médecine à une personne, titulaire d'un doctorat en médecine, qui effectue un stage de formation post-doctorale dans un centre exploité par l'établissement;

**CONSIDÉRANT QUE** l'Hôpital Anna-Laberge a accueilli Docteur Ariane Courville-Le Bouyonnec depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2015 et que le stage est prévu jusqu'au 30 juin 2017;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du comité exécutif de transition du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest en date du 13 octobre 2015;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest attribue le statut de résidente en médecine familiale au Docteur Ariane Courville-Le Bouyonnec pour la composante de l'Hôpital Anna-Laberge du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest, et ce, du 1<sup>er</sup> juillet 2015 au 30 juin 2017.

#### **RÉSOLUTION CA-20151216-14-05**

##### **Statut de résidente en médecine familiale – Docteur Fabienne Djandji - Hôpital Anna-Laberge du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest**

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 244 de la *Loi sur les services de santé et de services sociaux*, le conseil d'administration d'un établissement relié par contrat d'affiliation à une université, attribue le statut de résident en médecine à une personne, titulaire d'un doctorat en médecine, qui effectue un stage de formation post-doctorale dans un centre exploité par l'établissement;

**CONSIDÉRANT QUE** l'Hôpital Anna-Laberge a accueilli Docteur Fabienne Djandji depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2015 et que le stage est prévu jusqu'au 30 juin 2017;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du comité exécutif de transition du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest en date du 13 octobre 2015;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest attribue le statut de résidente en médecine familiale au Docteur Fabienne Djandji pour la composante de l'Hôpital Anna-Laberge du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest, et ce, du 1<sup>er</sup> juillet 2015 au 30 juin 2017.

#### **RÉSOLUTION CA-20151216-14-06**

##### **Statut de résidente en médecine familiale – Docteur Marie Douce Soucy - Hôpital Anna-Laberge du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest**

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 244 de la *Loi sur les services de santé et de services sociaux*, le conseil d'administration d'un établissement relié par contrat d'affiliation à une université, attribue le statut de résident en médecine à une personne, titulaire d'un doctorat en médecine, qui effectue un stage de formation post-doctorale dans un centre exploité par l'établissement;

**CONSIDÉRANT QUE** l'Hôpital Anna-Laberge a accueilli Docteur Marie Douce Soucy depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2015 et que le stage est prévu jusqu'au 30 juin 2017;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du comité exécutif de transition du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest en date du 13 octobre 2015;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest attribue le statut de résidente en médecine familiale au Docteur Marie Douce Soucy pour la composante de l'Hôpital Anna-Laberge du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest, et ce, du 1<sup>er</sup> juillet 2015 au 30 juin 2017.

#### **RÉSOLUTION CA-20151216-14-07**

##### **Statut de résidente en médecine familiale – Docteur Veronica Stoyanova - Hôpital Anna-Laberge du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest**

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 244 de la *Loi sur les services de santé et de services sociaux*, le conseil d'administration d'un établissement relié par contrat d'affiliation à une université, attribue le statut de résident en médecine à une personne, titulaire d'un doctorat en médecine, qui effectue un stage de formation post-doctorale dans un centre exploité par l'établissement;

**CONSIDÉRANT QUE** l'Hôpital Anna-Laberge a accueilli Docteur Veronica Stoyanova depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2015 et que le stage est prévu jusqu'au 30 juin 2017;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du comité exécutif de transition du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest en date du 13 octobre 2015;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest attribue le statut de résidente en médecine familiale au Docteur Veronica Stoyanova pour la composante de l'Hôpital Anna-Laberge du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest, et ce, du 1<sup>er</sup> juillet 2015 au 30 juin 2017.

#### **RÉSOLUTION CA-20151216-14-08**

##### **Statut de résidente en médecine familiale – Docteur Valérie Brais - Hôpital Anna-Laberge du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest**

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 244 de la *Loi sur les services de santé et de services sociaux*, le conseil d'administration d'un établissement relié par contrat d'affiliation à une université, attribue le statut de résident en médecine à une personne, titulaire d'un doctorat en médecine, qui effectue un stage de formation post-doctorale dans un centre exploité par l'établissement;

**CONSIDÉRANT QUE** l'Hôpital Anna-Laberge a accueilli Docteur Valérie Brais depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2014 et que le stage est prévu jusqu'au 30 juin 2016;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du comité exécutif de transition du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest en date du 13 octobre 2015;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest attribue le statut de résidente en médecine familiale au Docteur Valérie Brais pour la composante de l'Hôpital Anna-Laberge du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest, et ce, du 1<sup>er</sup> juillet 2014 au 30 juin 2016.

#### **RÉSOLUTION CA-20151216-14-09**

##### **Statut de résident en médecine familiale – Docteur Louis-Philippe Dufour - Hôpital Anna-Laberge du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest**

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 244 de la *Loi sur les services de santé et de services sociaux*, le conseil d'administration d'un établissement relié par contrat d'affiliation à une

université, attribue le statut de résident en médecine à une personne, titulaire d'un doctorat en médecine, qui effectue un stage de formation post-doctorale dans un centre exploité par l'établissement;

**CONSIDÉRANT QUE** l'Hôpital Anna-Laberge a accueilli Docteur Louis-Philippe Dufour depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2014 et que le stage est prévu jusqu'au 30 juin 2016;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du comité exécutif de transition du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest en date du 13 octobre 2015;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest attribue le statut de résident en médecine familiale au Docteur Louis-Philippe Dufour pour la composante de l'Hôpital Anna-Laberge du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest, et ce, du 1<sup>er</sup> juillet 2014 au 30 juin 2016.

#### **RÉSOLUTION CA-20151216-14-10**

##### **Statut de résidente en médecine familiale – Docteure Geneviève Hardy - Hôpital Anna-Laberge du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest**

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 244 de la *Loi sur les services de santé et de services sociaux*, le conseil d'administration d'un établissement relié par contrat d'affiliation à une université, attribue le statut de résident en médecine à une personne, titulaire d'un doctorat en médecine, qui effectue un stage de formation post-doctorale dans un centre exploité par l'établissement;

**CONSIDÉRANT QUE** l'Hôpital Anna-Laberge a accueilli Docteure Geneviève Hardy depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2014 et que le stage est prévu jusqu'au 30 juin 2016;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du comité exécutif de transition du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest en date du 13 octobre 2015;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest attribue le statut de résidente en médecine familiale au Docteure Geneviève Hardy pour la composante de l'Hôpital Anna-Laberge du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest, et ce, du 1<sup>er</sup> juillet 2014 au 30 juin 2016.

#### **RÉSOLUTION CA-20151216-14-11**

##### **Statut de résidente en médecine familiale – Docteure Fatima Zohra Jabbar - Hôpital Anna-Laberge du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest**

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 244 de la *Loi sur les services de santé et de services sociaux*, le conseil d'administration d'un établissement relié par contrat d'affiliation à une université, attribue le statut de résident en médecine à une personne, titulaire d'un doctorat en médecine, qui effectue un stage de formation post-doctorale dans un centre exploité par l'établissement;

**CONSIDÉRANT QUE** l'Hôpital Anna-Laberge a accueilli Docteure Fatima Zohra Jabbar depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2014 et que le stage est prévu jusqu'au 30 juin 2016;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du comité exécutif de transition du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest en date du 13 octobre 2015;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest attribue le statut de résidente en médecine familiale au Docteure Fatima Zohra Jabbar pour la composante de l'Hôpital Anna-Laberge du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest, et ce, du 1<sup>er</sup> juillet 2014 au 30 juin 2016.

#### **RÉSOLUTION CA-20151216-14-12**

##### **Statut de résidente en médecine familiale – Docteure Natacha Kardous - Hôpital Anna-Laberge du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest**



**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 244 de la *Loi sur les services de santé et de services sociaux*, le conseil d'administration d'un établissement relié par contrat d'affiliation à une université, attribue le statut de résident en médecine à une personne, titulaire d'un doctorat en médecine, qui effectue un stage de formation post-doctorale dans un centre exploité par l'établissement;

**CONSIDÉRANT QUE** l'Hôpital Anna-Laberge a accueilli Docteure Natacha Kardous depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2014 et que le stage est prévu jusqu'au 30 juin 2016;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du comité exécutif de transition du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest en date du 13 octobre 2015;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest attribue le statut de résidente en médecine familiale au Docteure Natacha Kardous pour la composante de l'Hôpital Anna-Laberge du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest, et ce, du 1<sup>er</sup> juillet 2014 au 30 juin 2016.

#### **RÉSOLUTION CA-20151216-14-13**

##### **Statut de résidente en médecine familiale – Docteure Josée Larin - Hôpital Anna-Laberge du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest**

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 244 de la *Loi sur les services de santé et de services sociaux*, le conseil d'administration d'un établissement relié par contrat d'affiliation à une université, attribue le statut de résident en médecine à une personne, titulaire d'un doctorat en médecine, qui effectue un stage de formation post-doctorale dans un centre exploité par l'établissement;

**CONSIDÉRANT QUE** l'Hôpital Anna-Laberge a accueilli Docteure Josée Larin depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2014 et que le stage est prévu jusqu'au 30 juin 2016;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du comité exécutif de transition du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest en date du 13 octobre 2015;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest attribue le statut de résidente en médecine familiale au Docteure Josée Larin pour la composante de l'Hôpital Anna-Laberge du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest, et ce, du 1<sup>er</sup> juillet 2014 au 30 juin 2016.

#### **RÉSOLUTION CA-20151216-14-14**

##### **Statut de résident en médecine familiale – Docteur Mikaël Monette - Hôpital Anna-Laberge du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest**

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 244 de la *Loi sur les services de santé et de services sociaux*, le conseil d'administration d'un établissement relié par contrat d'affiliation à une université, attribue le statut de résident en médecine à une personne, titulaire d'un doctorat en médecine, qui effectue un stage de formation post-doctorale dans un centre exploité par l'établissement;

**CONSIDÉRANT QUE** l'Hôpital Anna-Laberge a accueilli Docteur Mikaël Monette depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2014 et que le stage est prévu jusqu'au 30 juin 2016;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du comité exécutif de transition du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest en date du 13 octobre 2015;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest attribue le statut de résident en médecine familiale au Docteur Mikaël Monette pour la composante de l'Hôpital Anna-Laberge du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest, et ce, du 1<sup>er</sup> juillet 2014 au 30 juin 2016.

#### **RÉSOLUTION CA-20151216-14-15**

##### **Statut de résidente en médecine familiale – Docteure Oulayrack Vongphrachanh - Hôpital Anna-Laberge du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest**

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 244 de la *Loi sur les services de santé et de services sociaux*, le conseil d'administration d'un établissement relié par contrat d'affiliation à une université, attribue le statut de résident en médecine à une personne, titulaire d'un doctorat en médecine, qui effectue un stage de formation post-doctorale dans un centre exploité par l'établissement;

**CONSIDÉRANT QUE** l'Hôpital Anna-Laberge a accueilli Docteure Oulayrack Vongphrachanh depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2014 et que le stage est prévu jusqu'au 30 juin 2016;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du comité exécutif de transition du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest en date du 13 octobre 2015;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest attribue le statut de résidente en médecine familiale au Docteure Oulayrack Vongphrachanh pour la composante de l'Hôpital Anna-Laberge du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest, et ce, du 1<sup>er</sup> juillet 2014 au 30 juin 2016.

#### **RÉSOLUTION CA-20151216-14-16**

##### **Statut de résident en médecine familiale – Docteur Mohamed Ali Abl - Hôpital du Suroît du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest**

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 244 de la *Loi sur les services de santé et de services sociaux*, le conseil d'administration d'un établissement relié par contrat d'affiliation à une université, attribue le statut de résident en médecine à une personne, titulaire d'un doctorat en médecine, qui effectue un stage de formation post-doctorale dans un centre exploité par l'établissement;

**CONSIDÉRANT QUE** l'Hôpital du Suroît a accueilli en stage Docteur Mohamed Ali Abl du 16 novembre 2015 au 13 décembre 2015;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du comité exécutif de transition du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest en date du 13 octobre 2015;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest attribue le statut de résident en médecine familiale au Docteur Mohamed Ali Abl pour la composante de l'Hôpital du Suroît du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest, et ce, pour la période du 16 novembre au 13 décembre 2015.

#### **RÉSOLUTION CA-20151216-14-17**

##### **Statut de résident en chirurgie – Docteur François-Charles Malo - Hôpital du Suroît du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest**

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 244 de la *Loi sur les services de santé et de services sociaux*, le conseil d'administration d'un établissement relié par contrat d'affiliation à une université, attribue le statut de résident en médecine à une personne, titulaire d'un doctorat en médecine, qui effectue un stage de formation post-doctorale dans un centre exploité par l'établissement;

**CONSIDÉRANT QUE** l'Hôpital du Suroît a accueilli en stage Docteur François-Charles Malo du 16 novembre 2015 au 13 décembre 2015;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du comité exécutif de transition du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest en date du 13 octobre 2015;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest attribue le statut de résident en chirurgie au Docteur François-Charles Malo pour la composante

de l'Hôpital du Suroît du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest, et ce, pour la période du 16 novembre au 13 décembre 2015.

### 8.3.2 Demandes de nomination (16)

Sur recommandations du comité exécutif de transition du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens lors d'une réunion tenue le 13 octobre 2015, procéder à la nomination des médecins dont les demandes ont été soumises.

#### **RÉSOLUTION CA-20151216-15-01**

##### **Nomination du Docteur Magda Chabot – Hôpital Anna-Laberge du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest**

**CONSIDÉRANT** la demande de nomination du Docteur Magda Chabot;

**CONSIDÉRANT** que les privilèges ci-dessous décrits sont accordés conformément à la disponibilité des ressources financières, humaines et matérielles selon l'organisation prévue et au budget d'opération;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du comité exécutif de transition du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest en date du 13 octobre 2015;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest procède à la nomination du médecin suivant :

<b>Nom</b>	<b>Magda Chabot</b>
<b>Statut</b>	Associé
<b>Privilèges</b>	Oto-rhino-laryngologie incluant hospitalisation
<b>Département</b>	Chirurgie
<b>Lieu de pratique</b>	Hôpital Anna-Laberge
<b>Durée</b>	Du 5 octobre 2015 au 30 juin 2016

#### **RÉSOLUTION CA-20151216-15-02**

##### **Nomination du Docteur Daniel Lewinshtein – Hôpital Anna-Laberge du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest**

**CONSIDÉRANT** la demande de nomination du Docteur Daniel Lewinshtein;

**CONSIDÉRANT** que les privilèges ci-dessous décrits sont accordés conformément à la disponibilité des ressources financières, humaines et matérielles selon l'organisation prévue et au budget d'opération;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du comité exécutif de transition du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest en date du 13 octobre 2015;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest procède à la nomination du médecin suivant :

<b>Nom</b>	<b>Daniel Lewinshtein</b>
<b>Statut</b>	Associé
<b>Privilèges</b>	Urologie incluant hospitalisation
<b>Département</b>	Chirurgie
<b>Lieu de pratique</b>	Hôpital Anna-Laberge
<b>Durée</b>	Du 5 octobre 2015 au 30 juin 2016

#### **RÉSOLUTION CA-20151216-15-03**

##### **Nomination du Docteur Julie Parenteau – Hôpital Anna-Laberge du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest**

**CONSIDÉRANT** la demande de nomination du Docteur Julie Parenteau;

**CONSIDÉRANT** que les privilèges ci-dessous décrits sont accordés conformément à la disponibilité des ressources financières, humaines et matérielles selon l'organisation prévue et au budget d'opération;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du comité exécutif de transition du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest en date du 13 octobre 2015;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest procède à la nomination du médecin suivant en remplacement de Dr Richard Adam Friedlander durant sa formation (fellow) :

<b>Nom</b>	<b>Julie Parenteau</b>
<b>Statut</b>	Actif
<b>Privilèges</b>	Consultation en cardiologie et ultrasonographie cardiaque
<b>Département</b>	Médecine spécialisée
<b>Lieu de pratique</b>	Hôpital Anna-Laberge
<b>Durée</b>	Du 5 octobre 2015 au 29 juin 2016

#### **RÉSOLUTION CA-20151216-15-04**

##### **Nomination du Docteur Catherine Bélanger – Hôpital Barrie-Memorial du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest**

**CONSIDÉRANT** la demande de nomination du Docteur Catherine Bélanger;

**CONSIDÉRANT** que les privilèges ci-dessous décrits sont accordés conformément à la disponibilité des ressources financières, humaines et matérielles selon l'organisation prévue et au budget d'opération;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du comité exécutif de transition du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest en date du 13 octobre 2015;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest procède à la nomination du médecin suivant :

<b>Nom</b>	<b>Catherine Bélanger</b>
<b>Statut</b>	Actif
<b>Privilèges</b>	Médecine générale incluant hospitalisation
<b>Département</b>	Médecine générale
<b>Lieu de pratique</b>	Hôpital Barrie Memorial
<b>Durée</b>	Du 1 <sup>er</sup> juillet 2015 au 30 juin 2016

#### **RÉSOLUTION CA-20151216-15-05**

##### **Nomination du Docteur Justin Wight – Hôpital Barrie-Memorial du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest**

**CONSIDÉRANT** la demande de nomination du Docteur Justin Wight;

**CONSIDÉRANT** que les privilèges ci-dessous décrits sont accordés conformément à la disponibilité des ressources financières, humaines et matérielles selon l'organisation prévue et au budget d'opération;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du comité exécutif de transition du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest en date du 13 octobre 2015;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest procède à la nomination du médecin suivant :

<b>Nom</b>	<b>Justin Wight</b>
<b>Statut</b>	Actif
<b>Privilèges</b>	Médecine générale incluant hospitalisation Médecine d'urgence
<b>Département</b>	Médecine générale Médecine d'urgence
<b>Lieu de pratique</b>	Hôpital Barrie Memorial
<b>Durée</b>	Du 1 <sup>er</sup> septembre 2015 au 30 juin 2016

#### **RÉSOLUTION CA-20151216-15-06**

##### **Nomination du Docteur Karine St-Cyr – Hôpital Barrie-Memorial du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest**

**CONSIDÉRANT** la demande de nomination du Docteur Karine St-Cyr;

**CONSIDÉRANT** que les privilèges ci-dessous décrits sont accordés conformément à la disponibilité des ressources financières, humaines et matérielles selon l'organisation prévue et au budget d'opération;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du comité exécutif de transition du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest en date du 13 octobre 2015;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest procède à la nomination du médecin suivant :

<b>Nom</b>	<b>Karine St-Cyr</b>
<b>Statut</b>	Actif
<b>Privilèges</b>	Chirurgie générale incluant hospitalisation
<b>Département</b>	Chirurgie générale
<b>Lieu de pratique</b>	Hôpital Barrie Memorial
<b>Durée</b>	Du 1 <sup>er</sup> juillet 2015 au 30 juin 2016

#### **RÉSOLUTION CA-20151216-15-07**

##### **Nomination du Docteur David Bécharde – Hôpital Barrie-Memorial du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest**

**CONSIDÉRANT** la demande de nomination du Docteur David Bécharde;

**CONSIDÉRANT** que les privilèges ci-dessous décrits sont accordés conformément à la disponibilité des ressources financières, humaines et matérielles selon l'organisation prévue et au budget d'opération;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du comité exécutif de transition du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest en date du 13 octobre 2015;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest procède à la nomination du médecin suivant :

<b>Nom</b>	<b>David Bécharde</b>
<b>Statut</b>	Actif (poste réseau obligatoire avec l'Hôpital du Suroît)
<b>Privilèges</b>	Consultation en médecine interne
<b>Département</b>	Médecine spécialisée
<b>Lieu de pratique</b>	Hôpital Barrie Memorial
<b>Durée</b>	Du 1 <sup>er</sup> mai 2015 au 30 juin 2016

#### **RÉSOLUTION CA-20151216-15-08**

##### **Nomination du Docteur Élise Gilbert – Hôpital Barrie-Memorial du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest**

**CONSIDÉRANT** la demande de nomination du Docteur Élise Gilbert;

**CONSIDÉRANT** que les privilèges ci-dessous décrits sont accordés conformément à la disponibilité des ressources financières, humaines et matérielles selon l'organisation prévue et au budget d'opération;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du comité exécutif de transition du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest en date du 13 octobre 2015;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest procède à la nomination du médecin suivant :

<b>Nom</b>	<b>Élise Gilbert</b>
<b>Statut</b>	Associé
<b>Privilèges</b>	Consultation en médecine interne
<b>Département</b>	Médecine spécialisée
<b>Lieu de pratique</b>	Hôpital Barrie Memorial
<b>Durée</b>	Du 1 <sup>er</sup> mai 2015 au 30 juin 2017

#### **RÉSOLUTION CA-20151216-15-09**

##### **Nomination du Docteur Daniel Baggio – Hôpital Barrie-Memorial du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest**

**CONSIDÉRANT** la demande de nomination du Docteur Daniel Baggio;

**CONSIDÉRANT** que les privilèges ci-dessous décrits sont accordés conformément à la disponibilité des ressources financières, humaines et matérielles selon l'organisation prévue et au budget d'opération;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du comité exécutif de transition du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest en date du 13 octobre 2015;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest procède à la nomination du médecin suivant :

<b>Nom</b>	<b>Daniel Baggio</b>
<b>Statut</b>	Associé
<b>Privilèges</b>	Consultation en médecine interne
<b>Département</b>	Médecine spécialisée
<b>Lieu de pratique</b>	Hôpital Barrie Memorial
<b>Durée</b>	Du 1 <sup>er</sup> mai 2015 au 30 juin 2017

#### **RÉSOLUTION CA-20151216-15-10**

##### **Nomination du Docteur Suzie Fujioka – Hôpital Barrie-Memorial du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest**

**CONSIDÉRANT** la demande de nomination du Docteur Suzie Fujioka;

**CONSIDÉRANT** que les privilèges ci-dessous décrits sont accordés conformément à la disponibilité des ressources financières, humaines et matérielles selon l'organisation prévue et au budget d'opération;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du comité exécutif de transition du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest en date du 13 octobre 2015;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest procède à la nomination du médecin suivant :

<b>Nom</b>	<b>Suzie Fujioka</b>
<b>Statut</b>	Associé
<b>Privilèges</b>	Consultation en médecine interne
<b>Département</b>	Médecine spécialisée
<b>Lieu de pratique</b>	Hôpital Barrie Memorial
<b>Durée</b>	Du 1 <sup>er</sup> mai 2015 au 30 juin 2017

#### **RÉSOLUTION CA-20151216-15-11**

##### **Nomination du Docteur Marc Michel Corriveau – Hôpital du Suroît du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest**

**CONSIDÉRANT** la demande de nomination du Docteur Marc Michel Corriveau;

**CONSIDÉRANT** que les privilèges ci-dessous décrits sont accordés conformément à la disponibilité des ressources financières, humaines et matérielles selon l'organisation prévue et au budget d'opération;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du comité exécutif de transition du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest en date du 13 octobre 2015;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest procède à la nomination du médecin suivant :

<b>Nom</b>	<b>Marc Michel Corriveau</b>
<b>Statut</b>	Associé
<b>Privilèges</b>	Chirurgie vasculaire
<b>Département</b>	Chirurgie
<b>Lieu de pratique</b>	Hôpital du Suroît
<b>PEM</b>	Centre universitaire de santé McGill (CUSM)
<b>Durée</b>	1 <sup>er</sup> octobre 2015 au 31 décembre 2017

Et ce, conditionnellement à l'obtention des documents suivants d'ici le 15 février 2016 :

- Deux lettres de références favorables

#### **RÉSOLUTION CA-20151216-15-12**

##### **Nomination du Docteur Heather Gill – Hôpital du Suroît du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest**

**CONSIDÉRANT** la demande de nomination du Docteur Heather Gill;

**CONSIDÉRANT** que les privilèges ci-dessous décrits sont accordés conformément à la disponibilité des ressources financières, humaines et matérielles selon l'organisation prévue et au budget d'opération;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du comité exécutif de transition du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest en date du 13 octobre 2015;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest procède à la nomination du médecin suivant :

<b>Nom</b>	<b>Heather Gill</b>
<b>Statut</b>	Associé
<b>Privilèges</b>	Chirurgie vasculaire
<b>Département</b>	Chirurgie
<b>Lieu de pratique</b>	Hôpital du Suroît
<b>PEM</b>	Centre hospitalier universitaire de Montréal
<b>Durée</b>	1 <sup>er</sup> octobre 2015 au 31 décembre 2017

#### **RÉSOLUTION CA-20151216-15-13**

##### **Nomination du Docteur Kent Stuart MacKenzie – Hôpital du Suroît du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest**

**CONSIDÉRANT** la demande de nomination du Docteur Kent Stuart MacKenzie;

**CONSIDÉRANT** que les privilèges ci-dessous décrits sont accordés conformément à la disponibilité des ressources financières, humaines et matérielles selon l'organisation prévue et au budget d'opération;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du comité exécutif de transition du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest en date du 13 octobre 2015;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest procède à la nomination du médecin suivant :

<b>Nom</b>	<b>Kent Stuart MacKenzie</b>
<b>Statut</b>	Associé
<b>Privilèges</b>	Chirurgie vasculaire
<b>Département</b>	Chirurgie
<b>Lieu de pratique</b>	Hôpital du Suroît
<b>PEM</b>	Centre universitaire de santé McGill
<b>Durée</b>	1 <sup>er</sup> octobre 2015 au 31 décembre 2017

#### **RÉSOLUTION CA-20151216-15-14**

##### **Nomination du Docteur Oren Steinmetz – Hôpital du Suroît du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest**

**CONSIDÉRANT** la demande de nomination du Docteur Oren Steinmetz;

**CONSIDÉRANT** que les privilèges ci-dessous décrits sont accordés conformément à la disponibilité des ressources financières, humaines et matérielles selon l'organisation prévue et au budget d'opération;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du comité exécutif de transition du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest en date du 13 octobre 2015;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest procède à la nomination du médecin suivant :

<b>Nom</b>	<b>Oren Steinmetz</b>
<b>Statut</b>	Associé
<b>Privilèges</b>	Chirurgie vasculaire
<b>Département</b>	Chirurgie
<b>Lieu de pratique</b>	Hôpital du Suroît
<b>PEM</b>	Centre universitaire de santé McGill (CUSM)
<b>Durée</b>	1 <sup>er</sup> octobre 2015 au 31 décembre 2017

#### **RÉSOLUTION CA-20151216-15-15**

##### **Nomination du Docteur Géraldine Layani – Hôpital du Suroît du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest**

**CONSIDÉRANT** la demande de nomination du Docteur Géraldine Layani;

**CONSIDÉRANT** que les privilèges ci-dessous décrits sont accordés conformément à la disponibilité des ressources financières, humaines et matérielles selon l'organisation prévue et au budget d'opération;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du comité exécutif de transition du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest en date du 13 octobre 2015;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest procède à la nomination du médecin suivant :

<b>Nom</b>	<b>Géraldine Layani</b>
<b>Statut</b>	Actif
<b>Privilèges</b>	Hospitalisation, prise en charge de la clientèle et urgence
<b>Département</b>	Médecine générale et urgence
<b>Lieu de pratique</b>	Hôpital du Suroît
<b>PEM</b>	Hôpital du Suroît
<b>Durée</b>	1 <sup>er</sup> octobre 2015 au 31 décembre 2017



Et ce, conditionnellement à l'obtention du document suivant d'ici le 15 février 2016 :

- Lettre de référence favorable

#### **RÉSOLUTION CA-20151216-15-16**

##### **Nomination du Docteur Herma Messaoud – Hôpital du Suroît du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest**

**CONSIDÉRANT** la demande de nomination du Docteur Herma Messaoud;

**CONSIDÉRANT** que les privilèges ci-dessous décrits sont accordés conformément à la disponibilité des ressources financières, humaines et matérielles selon l'organisation prévue et au budget d'opération;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du comité exécutif de transition du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest en date du 13 octobre 2015;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest procède à la nomination du médecin suivant :

<b>Nom</b>	<b>Herma Messaoud</b>
<b>Statut</b>	Associé
<b>Privilèges</b>	Hospitalisation
<b>Département</b>	Médecine générale
<b>Lieu de pratique</b>	Hôpital du Suroît
<b>PEM</b>	Hôpital Barrie Memorial
<b>Durée</b>	1 <sup>er</sup> octobre 2015 au 31 décembre 2017

Et ce, conditionnellement à l'obtention du document suivant d'ici le 15 février 2016 :

- Curriculum vitae

#### **8.3.3 Démissions (5)**

Sur recommandations du comité exécutif de transition du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens lors d'une réunion tenue le 13 octobre 2015, accepter les démissions dont les demandes ont été soumises.

##### **RÉSOLUTION CA-20151216-16-01**

##### **Démission – Docteur Ojstoh Horn - Hôpital Anna-Laberge du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest**

**CONSIDÉRANT** la démission du Docteur Ojstoh Horn, omnipraticienne-obstétricienne, membre actif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens à compter du 15 août 2015;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du 13 octobre 2015 du comité exécutif de transition du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest accepte la démission du Docteur Ojstoh Horn à compter du 15 août 2015, pour la composante de l'Hôpital Anna-Laberge.

##### **RÉSOLUTION CA-20151216-16-02**

##### **Démission – Docteur Daniel Rosenstein - Hôpital Anna-Laberge du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest**

**CONSIDÉRANT** la démission du Docteur Ojstoh Horn, chirurgien et membre actif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens à compter du 17 août 2015;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du 13 octobre 2015 du comité exécutif de transition du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest accepte la démission du Docteur Daniel Rosenstein à compter du 17 août 2015, pour la composante de l'Hôpital Anna-Laberge.

#### **RÉSOLUTION CA-20151216-16-03**

##### **Démission – Docteure Marie-Moy-Fee Chow-Siet-Yam - Hôpital Anna-Laberge du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest**

**CONSIDÉRANT** la démission du Docteure Marie-Moy-Fee Chow-Siet-Yam, omnipraticienne et membre actif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens à compter du 28 septembre 2015;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du 13 octobre 2015 du comité exécutif de transition du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest accepte la démission du Docteure Marie-Moy-Fee Chow-Siet-Yam à compter du 28 septembre 2015, pour la composante de l'Hôpital Anna-Laberge.

#### **RÉSOLUTION CA-20151216-16-04**

##### **Démission – Docteur Shahryar Alipour - Hôpital Barrie-Memorial du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest**

**CONSIDÉRANT** la démission du Docteur Shahryar Alipour, omnipraticien et membre actif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens à compter du 7 novembre 2015;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du 13 octobre 2015 du comité exécutif de transition du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest accepte la démission du Docteur Shahryar Alipour à compter du 7 novembre 2015, pour la composante de l'Hôpital Barrie-Memorial.

#### **RÉSOLUTION CA-20151216-16-05**

##### **Démission – Docteur Denis Bilodeau – Hôpital du Suroît du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest**

**CONSIDÉRANT** la démission du Docteur Denis Bilodeau, psychiatre et membre actif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens à compter du 15 septembre 2015;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du 13 octobre 2015 du comité exécutif de transition du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest accepte la démission du Docteur Denis Bilodeau à compter du 15 septembre 2015, pour la composante de l'Hôpital du Suroît.

#### **8.3.4 Amendement à une résolution – Démission Dr Jacques Kawerk**

Le comité exécutif de transition du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens, lors d'une réunion tenue le 13 octobre 2015, recommande au conseil d'administration l'amendement à la résolution du comité exécutif transitoire du CMDP RCETCMDP-2015-09-01-2-08 afin que la démission du Dr Jacques Kawerk soit effective à compter du 30 novembre 2015 plutôt que le 20 septembre 2015.

#### **RÉSOLUTION CA-20151216-17**

##### **Démission – Docteur Jacques Kawerk - Hôpital du Suroît du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest**

### **Amendement à la résolution CA20150918-18**

**CONSIDÉRANT** la démission du Docteur Jacques Kawerk, gynécologue-obstétricien et membre actif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens à compter du 20 septembre 2015;

**CONSIDÉRANT** la proposition du Docteur Jacques Kawerk d'offrir ses services pour les activités médicales déjà prévues à son horaire des prochaines semaines (telles que cliniques externes et gardes priorités opératoires) et de reporter sa démission au 30 novembre 2015;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du 13 octobre 2015 du comité exécutif de transition du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest accepte l'amendement à la résolution RCETCMDP-2015-09-01-2-08 du comité exécutif de transition du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens afin que la démission du Docteur Jacques Kawerk soit effective à compter du 30 novembre 2015 plutôt que le 20 septembre 2015, pour la composante de l'Hôpital du Suroît.

Que cette résolution remplace et annule la résolution du conseil d'administration #CA20150918-18 du 18 septembre 2015.

#### **8.3.5 Demandes de congé de service (2)**

**CONSIDÉRANT** les demandes de congé de service des médecins mentionnés ci-dessous ;

**CONSIDÉRANT** les consultations effectuées ;

**CONSIDÉRANT** que le comité exécutif de transition du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CISSS de la Montérégie-Ouest lors d'une réunion tenue le 13 octobre 2015 désire informer le conseil d'administration des demandes de congé de service qui ont été soumises ;

Le conseil d'administration prend acte des demandes de congé de service ci-dessous :

- Docteure Julie Thérout, omnipraticienne à l'Hôpital Anna-Laberge : Congé de service du 21 septembre 2015 au 21 mars 2016
- Docteure Samah Chiry, omnipraticienne à l'Hôpital Barrie-Memorial et à l'Hôpital Anna-Laberge: Congé sabbatique d'avril 2015 à avril 2016

#### **8.4 Recommandation du comité exécutif de transition du CMDP en lien avec la prolongation des statuts et privilèges des médecins, dentistes et pharmaciens de l'ancienne composante du CSSS du Suroît**

Devant le contexte de la récente fusion du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest, le processus de renouvellement des statuts et privilèges des médecins, dentistes et pharmaciens de l'ancienne composante de l'Hôpital du Suroît a été retardé. La date d'expiration des statuts et privilèges est prévue le 31 décembre 2015.

Afin de permettre les consultations nécessaires à ce processus, le comité exécutif de transition du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens recommande au conseil d'administration d'accorder une période supplémentaire de deux mois des statuts et privilèges des médecins, dentistes et pharmaciens de l'ancienne composante de l'Hôpital du Suroît jusqu'au 29 février 2016.

### **RÉSOLUTION CA-20151216-18**

**CONSIDÉRANT QUE** la date d'expiration des statuts et privilèges des médecins, dentistes et pharmaciens de l'ancienne composante de l'Hôpital du Suroît est prévue pour le 31 décembre 2015 ;

**CONSIDÉRANT QUE** la récente fusion du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest a retardé le processus de renouvellement des statuts et privilèges des médecins, dentistes et pharmaciens ;

**CONSIDÉRANT** que le processus de renouvellement des statuts et privilèges est amorcé ;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du comité exécutif de transition du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CISSS de la Montérégie-Ouest lors d'une réunion tenue le 9 décembre 2015 ;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest prolonge l'échéance des statuts et privilèges des médecins, dentistes et pharmaciens de l'ancienne composante du CSSS du Suroît, et ce, pour une période supplémentaire de deux mois, soit jusqu'au 29 février 2016.

## **9. AFFAIRES IMMOBILIÈRES**

### **9.1 Autorisation de procéder à l'appel d'offres public pour la réfection des ascenseurs du bloc A de l'Hôpital du Suroît**

*Invité : M. Vincent Veilleux, directeur des services techniques*

Le directeur des services techniques précise que les quatre ascenseurs du bloc A de l'Hôpital du Suroît ont atteint leur durée de vie utile. Ils démontrent des signes d'usure se traduisant par des pannes fréquentes, des coûts d'entretien élevés, des finis intérieurs usés et un manque d'efficacité au niveau de la programmation.

Ce système de transport vertical est donc essentiel aux activités de l'hôpital et son efficacité a un impact direct sur le service à la clientèle de l'établissement. Le bloc B de l'hôpital compte également quatre ascenseurs mais ceux-ci sont plus récents et ne démontrent pas de problématique particulière.

#### **Description du projet**

Le projet consiste à la réfection des quatre ascenseurs du bloc A :

- remplacement des composantes majeures (cabine, mécanismes, etc.) ;
- remplacement du système de gestion des déplacements (programmation) ;
- ajout de contrôleur pour l'utilisation de carte magnétique.

#### **Échéancier**

Afin de minimiser les impacts, les travaux seront réalisés en quatre phases, soit la réfection d'un ascenseur à la fois. Nous estimons la durée des travaux à environ trois mois par ascenseur, donc un délai d'un an sera requis pour le remplacement des quatre ascenseurs. Nous prévoyons lancer l'appel d'offres public en janvier 2016 pour retenir les services d'un entrepreneur, dans le but de débiter les travaux en juin 2016 et compléter le projet en juin 2017. Considérant l'impact de ce type de projet sur la clientèle et les opérations, un plan de communication spécifique sera déployé pour ce projet.

#### **Coûts**

Le projet global, incluant les honoraires professionnels, est estimé à 1,8 M\$. Le financement est assuré par l'enveloppe récurrente en maintien d'actifs. Plus spécifiquement, les coûts de construction sont estimés à 1 357 000\$, excluant les taxes.

La réalisation de ce projet aura des impacts positifs importants pour la clientèle et le personnel :

- Réduire de façon significative la fréquence et la durée des pannes ;
- Améliorer le confort des cabines et la vitesse de décélération ;
- Améliorer l'efficacité et ainsi réduire le temps d'attente ;
- Faciliter l'entretien, notamment par des finis intérieurs adaptés à la prévention et au contrôle des infections ;
- Permettre une meilleure gestion des appels de cabine en mode urgence ;
- Contrôler efficacement les droits d'utilisation par un système de carte magnétique.

En considération des précisions apportées par le directeur des services techniques, les membres du conseil d'administration adopte la résolution suivante :

#### **RÉSOLUTION CA-20151216-19**

**CONSIDÉRANT QUE** les quatre ascenseurs du bloc A de l'Hôpital du Suroît ont atteint leur durée de vie utile ;

**CONSIDÉRANT QUE** ces travaux sont requis afin d'assurer la sécurité et d'améliorer le service à la clientèle ;

**CONSIDÉRANT QUE** ces travaux sont identifiés depuis 2010 et qu'ils sont financés par l'enveloppe récurrente du maintien d'actifs ;

**CONSIDÉRANT QUE** la politique d'approvisionnement de la composante du Suroît exige l'autorisation du conseil d'administration pour la publication d'appel d'offres pour des travaux estimés à plus de 500 000\$ ;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité, que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest autorise de procéder à un appel d'offres public pour retenir les services d'un entrepreneur pour la réfection des quatre ascenseurs du bloc A de l'Hôpital du Suroît.

**ET**

Que le conseil d'administration autorise le président-directeur général du Centre intégré de santé et services sociaux de la Montérégie-Ouest à signer le contrat de construction avec le plus bas soumissionnaire conforme retenu suite à l'appel d'offres public, si la valeur du contrat n'excède pas 110% des coûts de construction estimés.

## **9.2 Renouvellement de bail – 640 rue Dorchester, Saint-Jean-sur-Richelieu**

*Invité : M. Vincent Veilleux, directeur des services techniques*

Le directeur des services techniques précise que le local situé au 640, rue Dorchester à Saint-Jean-sur-Richelieu est utilisé par la clientèle du CISSS de la Montérégie-Ouest (SRSOR) depuis le 17 décembre 1999. Ce local, d'une superficie de 532,40 m<sup>2</sup>, a un usage de type centre de jour. Les lieux sont adaptés et répondent aux besoins de la clientèle.

Le présent bail vient à échéance le 31 décembre 2015. Il est proposé de prolonger ce bail pour une durée de deux ans, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2017. L'établissement recommande un renouvellement sur une courte période (deux ans) afin de permettre une plus grande flexibilité dans le cadre de l'optimisation du parc immobilier locatif du CISSS de la Montérégie-Ouest.

Le loyer annuel unitaire total antérieur était de 112,38\$/m<sup>2</sup> et sera maintenant de 118.02\$/m<sup>2</sup>.

### **RÉSOLUTION CA-20151216-20**

**CONSIDÉRANT QUE** le bail du 640 rue Dorchester à Saint-Jean-sur-Richelieu vient à échéance le 31 décembre 2015;

**CONSIDÉRANT QUE** les locaux actuels répondent toujours à nos besoins;

**CONSIDÉRANT QUE** l'établissement analyse actuellement l'utilisation du parc immobilier et favorise des renouvellements à court terme;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du directeur des ressources techniques;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité, que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest procède au renouvellement du bail situé au 640, rue Dorchester à Saint-Jean-sur-Richelieu, et ce pour une période de deux ans, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2017 et au montant de 62 833,85\$ par année.

### **ET**

Que le conseil d'administration autorise le président-directeur général du Centre intégré de santé et services sociaux de la Montérégie-Ouest à signer les documents relatifs à cette transaction, le tout conditionnel à l'autorisation du ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec.

## **10. Points d'information du président-directeur général**

Le président-directeur général commente brièvement quelques dossiers et projets ayant été au centre des activités au cours des dernières semaines. Mentionnons, entre autres :

- **Dotation des postes d'encadrement supérieur, encadrement administratif et encadrement clinique :** À ce jour, 68 postes d'encadrement intermédiaire administratif ont été dotés. Au niveau de l'encadrement intermédiaire clinique, 150 postes ont été dotés et 42 postes sont toujours vacants et actuellement en processus d'affichage.
- **Structure départementale médicale :** Suite à l'adoption du plan d'organisation des départements médicaux, la prochaine étape sera de lancer le processus de sélection des chefs de département.
- **Alignement stratégique :** Les travaux d'alignement stratégique ont été amorcés avec le comité de direction, les cadres supérieurs et les parties prenantes (conseils consultatifs CMDP, CII et CM). Cette démarche a permis d'identifier les objectifs organisationnels dans le respect des rôles et responsabilités assignés au CISSSMO par le MSSS, s'approprier la mission et la vision et élaborer des ambitions locales et des valeurs qui guideront les actions de l'ensemble des intervenants du CISSSMO qui favoriseront la mobilisation autour d'objectifs communs. Le comité des ressources humaines du conseil d'administration sera également interpellé dans cette démarche. La prochaine étape consistera à présenter les orientations auprès des cadres intermédiaires, identifier les comportements attendus en référence à nos valeurs, s'entendre sur les actions pour la mise en œuvre et élaborer un plan de communication pour mobiliser l'ensemble du personnel.

- **Tournée de la Direction générale** : Au retour de la période des Fêtes, sur une période de quelques mois, la Direction générale (président-directeur général, présidente-directrice générale adjointe, directrice générale adjointe et certains membres de l'équipe de direction) amorcera une tournée afin de rencontrer les intervenants du CISSSMO. Ce moment d'échanges permettra de répondre aux préoccupations liées à la transformation et d'expliquer concrètement vers où se dirige la nouvelle organisation.
- **Équipe de soutien à la transformation** : Sous le leadership de la présidente-directrice générale adjointe, cette équipe accompagnera, soutiendra et outillera les directions ainsi que les différents intervenants dans la transformation. Quatre dimensions soutiendront cette transformation :
  - ✓ Gouvernance ;
  - ✓ Harmonisation des pratiques ;
  - ✓ Accompagnement dans le changement (support auprès des gestionnaires) ;
  - ✓ Évaluation et pérennisation.
- **Agrément**: Le conseil québécois d'Agrément et Agrément Canada procèdent à une refonte des normes d'agrément afin d'avoir un programme commun pour les nouveaux établissements. Pour le CISSSMO, la prochaine évaluation est prévue au courant de l'automne 2017. La Direction qualité, évaluation, performance et éthique sera la direction responsable de la préparation de cette visite.
- **Médecins omnipraticiens**: Sur les 51 postes de nouveaux facturants (nouveaux médecins) en Montérégie, un total de 22 postes de médecins omnipraticiens a été attribué en Montérégie-Ouest. L'intérêt démontré par les médecins envers les secteurs notre territoire permettra un recrutement favorable.
- **Situation sur les infections nosocomiales**: Globalement, l'état de situation des infections nosocomiales pour le CISSMO est le suivant :
  - ✓ Staphylococcus Aureus Résistant à la Méthicilline (SARM) : Légère décroissance par rapport à l'année dernière dont l'indice était à 10.17 et maintenant à 9.93 / 10 000 jours présence;
  - ✓ Entérocoques Résistant à la Vancomycine (ERV) : Nette baisse par rapport à l'année dernière dont l'indice est passé de 19.67 à 4.80 / 10 000 jours présence;
  - ✓ Clostridium difficile (C. difficile) : Légère baisse par rapport à l'année dernière dont l'indice est passé de 7.25 à 5.80 / 10 000 jours présence;
  - ✓ Gastroentérite / Influenza : 6 cas en période 7 et aucun en période 8. Nous ne sommes toutefois pas en période critique. La Direction de la santé publique a mentionné que la saison était décalée. Des mesures additionnelles ont donc été prévues à cet égard.

## 11. Correspondance

Ci-dessous détaillée, la liste des correspondances acheminées au président du conseil d'administration et aux membres du conseil d'administration depuis le 30 septembre 2015 :

CORRESPONDANCE DESTINÉE AU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	
Type de correspondance	Date de transmission
2015-11-02 - Lettre d'un usager au président du conseil d'administration pour la révision de sa plainte	2015-11-12 - Réponse du président du conseil d'administration qui réfère l'usager aux instances appropriées
CORRESPONDANCE DESTINÉE AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	
Type de correspondance	Date de transmission
Communiqué interne – Nouveau conseil d'administration	2015-10-14 (par courriel)
Revue de presse régionale CISSS de la Montérégie – Période du 9 au 12 octobre 2015	2015-10-14 (par courriel)
Revue de presse régionale CISSS de la Montérégie – Période du 13 au 15 octobre 2015	2015-10-15 (par courriel)
Revue de presse régionale CISSS de la Montérégie – Période du 20 au 25 octobre 2015	2015-10-26 (par courriel)
Revue de presse régionale CISSS de la Montérégie – Période du 27 au 29 octobre 2015	2015-10-29 (par courriel)
Revue de presse régionale CISSS de la Montérégie – Période du 3 au 5 novembre 2015	2015-11-05 (par courriel)
Revue de presse régionale CISSS de la Montérégie – Période du 6 au 9 novembre 2015	2015-11-10 (par courriel)
Revue de presse régionale CISSS de la Montérégie – Période du 10 au 19 novembre 2015	2015-11-19 (par courriel)

## **12. Affaires nouvelles**

Aucun point n'est ajouté aux affaires nouvelles.

## **13. Date de la prochaine séance publique régulière du conseil d'administration le 27 janvier 2016**

En conformité avec le calendrier adopté, la prochaine séance publique régulière du conseil d'administration se tiendra le 27 janvier 2015, 18 h 30, à l'Hôpital du Suroît, dans les salles Balbuzard, Bernache et Harfang des neiges).

On convient d'établir un agenda regroupant les dates des premières rencontres de chacun des comités du conseil d'administration. Chaque comité devra ensuite élaborer son propre calendrier des rencontres.

## **14. Clôture de la séance**

Sur proposition dûment faite et appuyée, la séance est levée à 20 h 04.

---

Claude Jolin  
Président du conseil d'administration

---

Yves Masse  
Secrétaire du conseil d'administration

Adopté le 27 janvier 2016